Scania France S.A.S.

J18-1

Référence MB/ATTSR200738C1
Angers, le 30 mai 2008

ATTESTATION DE CONFORMITE
Concernant les gammes de véhicules Scania
Arrêté du 10 avril 2008 relatif au montage à posteriori de rétroviseurs sur certains véhicules poids lourd
A. - Modalité de conformité des véhicules de la gamme Scania Série PRTG

Nous soussignés SCANIA FRANCE SAS - 2 bd de l'Industrie - ZI d'Ecouflant - 49001 ANGERS CEDEX 01, distributeur accrédité auprès des DRIRE, certifions que les véhicules de la gamme décrite ci-dessous en première immatriculation à partir du 26/01/2007 ne nécessitent pas de montage à posteriori par rapport à l'arrêté du 10 avril 2008 car sont conformes aux prescriptions de la directive 2007/38/CE, de la gamme ci-après :

D.1 : marque : Scania
D.2 : Type-Variante-Version de la gamme constructeur : (série PRG exemple A2G42X35C)
- Tracteur/Porteur : A/B
- Cabines : - / C/T
- Motorisation/série PRTG : 9/1/2/6 G
- Châssis : 42 / 62 / 624 / 64 / 84 / 82 / 844 / 86 / 44 / 66 / 88 / 104
- Classe ou Suspension : X/A/V/W/Y/Z/ZO/AO/XO/E/M/C
- Empattement : valeurs de 29 à 65
- Profondeur cabine : S/C/L/P

D.3 : Dénomination commerciale gamme constructeur : (série PRG exemple R420 LA4X2MNA)
- Cabines : P/R/T/G
- Motorisation série PRTG : valeurs de 230 à 620
- Gammes L/D/C
- Tracteur/Porteur : A/B
- Châssis : 4x2 / 6x2 / 6x2*4 / 6x2/4 / 6x4 / 8x4 / 8x2 / 8x2*6 / 8x4*4 / 4x4 / 6x6 / 8x4/4 / 8x6 / 10x4*6
- Type de châssis : M/H/E/S
- Hauteur châssis : E/L/N/H
- Suspensions : A/B/Z/C

J: Catégorie internationale : N3 ou N3G

Notas :
- ce document est à présenter pour les véhicules en première immatriculation entre le 26/01/2007 et le 27/07/2008.

M. BUFFENOIR
Responsable Homologation

SCANIA
Scania France S.A.S.
2, Boulevard de l'Industrie – ZI d'Ecouflant
B.P. 30106 49001 Angers Cedex 01 – France
Tel : 02 41 41 33 33
HOMOLOGATION – Réf. 1/H/14/09/05